

SANTÉ ET SÉCURITÉ

PSC1 - PRÉVENTION SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

Délai d'accès : 1 semaine

Public : Tout professionnel de la petite enfance

Intervenant(s) :
Formateur en Prévention et Secours Civiques (PSC)
(11 formateurs disponibles)

Méthodes pédagogiques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Etude de cas concrets
- Exposé interactif
- Démonstration pratique / simulation
- Mise à disposition de documents supports

Accessibilité : Nous contacter

Durée : 1 journée

Modalités : En salle DÉFI - Dans votre structure

Date(s) et lieu(x) :

EN SALLE (Poste de secours Plage de l'Océan Anglet)

- 04/02/2022
- 11/03/2022
- 08/04/2022
- 13/05/2022
- 14/10/2022
- 18/11/2022

SUR SITE À définir avec la structure

Tarif en financement employeur :

INTRA sur devis **INTER** 140€/personne

Tarif en financement individuel : 140€

Évaluation des apports de formation :

- Feuille de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Travail en petit groupe et vérification de la mise en adéquation de la théorie avec la pratique
- Mise en situation
- Un certificat de compétence de citoyen de sécurité civile (PSC1) est délivré au stagiaire

Cette qualification de « citoyen de sécurité civile » fixe les capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

OBJECTIFS

- Être le premier maillon de la chaîne des secours en sachant réagir en cas d'accident
- Exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence
- Protéger la victime et les témoins sans s'exposer soi-même au danger

PROGRAMME

Prérequis : aucun

- I. La protection : 20 min
- II. L'alerte et la protection des populations : 5 min

- III. L'alerte : 10 min
- IV. L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger : 50 min

- V. Les hémorragies externes : 50 min
- VI. La perte de connaissance : 45 min
- VII. L'arrêt cardiaque : 1h50
- VIII. Le malaise : 15 min
- IX. Les plaies : 10 min
- X. Les brûlures : 10 min
- XI. Le traumatisme : 5 min
- XII. Cas concrets récapitulatifs : 1h30